

Conseil communautaire du 20 juin 2022

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. Jean-François SOTO, Mme Roxane MARC, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations : M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine BONNET à M. José MARTINEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL.

Excusés : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents : M. Laurent ILLUMINATI.

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le président

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 23 mai 2022 y compris en matière de marchés :

N°	Décisions prises par le Président	Date
D2022-14	Etude opérationnelle pour la définition de la stratégie de développement touristique de la Vallée de l'Hérault - Demande de subvention	17/05
D2022-15	Désignation du cabinet MB Avocats pour représenter la communauté de communes Vallée de l'Hérault devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre du recours complémentaire engagé par la société SAS SYNTEA (Requête N°2201419-4)	17/05
D2022-16	Désignation du cabinet MB Avocats Associés pour représenter la communauté de communes Vallée de l'Hérault devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre du recours indemnitaire introduit par Monsieur Sebti REDJAIMIA (Requête 2201329-3)	17/05
D2022-17	BAFA 2022 en internat	20/05
D2022-18	Location du local 2 - Hôtel d'entreprise - 3 Fontaines, Le Pouget	20/05
D2022-19	Ouverture en renouvellement d'une ligne de trésorerie du Budget principal - Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon - Montant de la ligne de trésorerie 800 000 €	20/05

Marchés à procédure adaptés conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Conseil Communautaire juin 2022

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	Montant	Durée	Date de Notification
2022-516	Réalisation d'un campagne géophysique sur le territoire Est de la CCVH	-	GEOPHY 34970 LATTES	29 800,00 €	3 mois	13/04/2022
2022-523	Construction d'une passerelle piétonne au-dessus de l'A750	-	FONDASOL 84140 MONTFAVET	13 222,00 €	21 mois	29/04/2022
2022-001	Etude d'opportunité de mobilisation de ressources alternatives pour l'irrigation	-	CCE&C 34150 GIGNAC	59 962,50 €	1 an reconductible 1 fois	10/05/2022
2022-515	Mission de relevé topographique Nouvelle OTI St Guilhem le Désert	-	DGEMA SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS 34080 MONTPELLIER	2 640,00 €	1 mois	17/05/2022
2022-518	Mission de relevé patrimonial Nouvelle OTI St Guilhem le Désert	-	NEBOUT Régis 34670 BAILLARGUES	8 400,00 €	2 mois	17/05/2022

N° Marché	Objet	Loc	Titulaire (CP/VILLE)	N° Avenant	Type d'avenant	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant	Date de Notification
2022-506	Travaux d'entretien de la toiture de l'Abbaye Saint Sauveur d'Aniane	-	Nils Potier 34570 VAILHAUQUES	I	Prolongation délai	14 560,00 €	-	17/05/2022

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
28/04/2022	CU220020	Acquisition tailloir roman sculpté	M MATHIEU SISMANN GALERIE SISMANN	10 000,00	12 000,00	2188	MEPA	BP
13/04/2022	DM220077	dotation Gasoil	RAMOND CIE	14 780,00	17 736,00	60622	GDM	BP
05/05/2022	DM220089	dotation Gasoil	DYNEFF SAS	15 650,00	18 780,00	60622	GDM	BP
08/04/2022	GS220027	SUJVI POPULATION BRUANT ORTOLAN	LA SAISEPAREILLE	4 995,00	4 995,00	611	ENV	BP
26/04/2022	GS220038	REPORTAGE PHOTO OBSERVATOIRE	MME SAMBORSKA KAROLINA	6 470,00	7 117,00	2051	GSF	BP
16/05/2022	NA220003	CONCEPTION DES LIVRETS DE JEUX N2000	LUDDAGO	7 375,00	8 710,00	611	ENV	BP
25/04/2022	RE220136	Formation AMIANTE sous section 4	ACERFS FORMATION	4 650,00	5 580,00	618	EAU	AEP
28/03/2022	RE220106	VARIATEUR RESERVOIR ST ANDRE DE SANGONIS	MEDIA MESURES	4 365,13	5 238,16	21561	EXPL	AEP
02/05/2022	RA220132	MAINTENANCE STEP TRESSAN	BIO UV	4 626,16	5 551,39	6156	EXPL	EU
04/05/2022	RA220133	ACHAT POLYMERES STEP ANIANE GIGNAC ST PARGOIRE	SOLENIS France SAS	4 752,00	5 702,40	6062	EXPL	EU
28/03/2022	RA220094	ACHAT PRELEVEUR PORTATIF	HACH LANGE France SAS	4 946,08	5 935,30	2155	EXPL	EU
20/04/2022	RA220121	AMELIORATION PASSERELLE STEP PUECHABON	TIM INOX	5 040,00	6 048,00	21532	EXPL	EU
18/05/2022	RE220159	APPAREIL MESURE CHLORE LA BOISSIERE	HACH LANGE France SAS	5 385,07	6 462,08	21561	EXPL	AEP
06/05/2022	RE220142	CAMPAGNE DE RECHERCHE DE FUITES SUR ST GUILHEM	SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - GROUPE EAUX DE MARSEILLE	10 000,00	12 000,00	611	EXPL	AEP
28/04/2022	GE220009	LEVE TOPOGRAPHIQUE - VERDUS	PARALLELE 45 - GEOMETRES-EXPERT S ASSOCIES	9 630,00	11 556,00	2312	GEMA	GEMAPI
13/05/2022	RE220154	RESERVOIR MONTPEYROUX CONTRÔLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	5 355,00	6 426,00	2315	STRA	AEP
17/05/2022	RA220150	LEVE TOPO CENTRE VILLE ANIANE AEP	DGEMA SELAS DE GEOMETRE EXPERTS	6 700,00	8 040,00	2315	STRA	AEP
16/05/2022	RE220156	EC HYDRO INFERNET 2022	IDEES EAUX	14 900,00	17 880,00	2315	STRA	AEP
30/03/2022	RA220095	REALISATION D'UNE PISTE D'ACCES	BALDARE	33 000,00	39 600,00	2315	STRA	EU
10/05/2022	EC220057	CDV : PRESTATION REPORTAGES VIDEO	LIMINAL FILMS QUENTIN PERRIAULT	6 800,00	6 800,00	6232	DE	BP
21/04/2022	EC220049	CDV : ENCARTE DANS MAG ET WEB	TERRE DE VINS	7 515,00	9 018,00	6232	DE	BP
14/04/2022	EC220042	CDV : PARUTION ML POUR CDV	L AGENCE - MIDI MEDIA MIDI LIBRE	7 918,14	9 507,42	6232	DE	BP
13/05/2022	CO220025	IMPRESSION MAG TERRITOIRE N°14 JUILLET 2022	JF IMPRESSION	7 645,00	8 409,50	6236	COM	BP
03/05/2022	TL220046	VIDEOPROJECTEURS ALTERNATEUR	VIDELIO IEC	5 501,85	6 602,22	21838	TLN	BP
18/05/2022	SI220079	GED MODULE FACTURE	ELIT SOLUTIONS	6 490,00	7 788,00	2051	SI	BP
21/04/2022	SI220074	PC BUREAUTIQUE ARGILEUM	INMAC WSTORE	4 172,02	5 006,42	21838	TOU	BP
13/05/2022	SI220076	RENOUVELLEMENT MAINTENANCE FORTIGATE 100F	ORDISYS INFORMATIQUE	4 279,50	5 135,40	6156	SI	BP

Rapport 1.2 : Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 34 - Abroge et remplace la délibération n°2622 du 21 juin 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'abroger et remplacer la délibération n°2622 du Conseil communautaire du 21 juin 2021,
- d'approuver la nouvelle convention passée entre la CCVH et le SDIS 34 autorisant les sapeurs-pompiers volontaires à bénéficier d'autorisations d'absences pour des formations et dans le cadre d'une disponibilité opérationnelle,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités utiles et nécessaires à sa bonne exécution.

Finances

Rapport 4.1 : Budget principal et budgets annexes 2021 - Approbation des comptes de gestion 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal et des 14 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le comptable public du SGC Cœur d'Hérault, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2021 de l'ordonnateur,
- d'autoriser le Président à signer les comptes de gestion 2021 du budget principal et des 14 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par comptable public du SGC Cœur d'Hérault.

Rapport 4.2 : Budget principal 2021 - Vote du compte administratif 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le comptable public du SGC Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.3 : Budget annexe assainissement (EU) 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement EU de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le comptable public du SGC Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.4 : Budget annexe eau potable (AEP) 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe eau potable AEP de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le comptable public du SGC Cœur d'Hérault,

- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.5 : Budget annexe GEMAPI 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le comptable du Service de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.6 : Budget annexe SPANC 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le comptable public du SGC Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.7 : Budget annexe PAE E. CARLES 2021 - Vote du compte administratif 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE E. Carles de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.8 : Budget annexe PAE La Croix 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE La Croix de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.9 : Budget annexe PAE La Garrigue 2021 - Vote du compte administratif 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE La Garrigue de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.10 : Budget annexe PAE La Tour 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE La Tour de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.11 : Budget annexe PAE Les Treilles 2021 - Vote du compte administratif 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE Les Treilles de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.12 : Budget annexe PAE Trois Fontaines 2021 - Vote du compte administratif 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE Trois Fontaines de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Rapport 4.13 : Budget principal 2022 - Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reprendre le déficit de fonctionnement 2021 du budget annexe ADS clôturé au 30 juin 2021 en dépense ligne 002 pour 130.777,43€,
- de reprendre l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe SOM clôturé au 30 juin 2021 en recette ligne 002 pour 1.810.566,91€,
- de reprendre l'excédent d'investissement 2021 du budget annexe SOM clôturé au 30 juin 2021 en recette ligne 001 pour 163.529,35€,
- d'affecter pour partie de l'excédent de fonctionnement 2021 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 par inscription budgétaire en recette à l'article 1068 d'un montant de 1 775 183,81 €,
- de reporter pour partie l'excédent de fonctionnement 2021 à la section de fonctionnement 2022 ligne 002 pour le solde soit 7 984 625,02 €.

Rapport 4.14 : Budget annexe assainissement (EU) 2022 - Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité du déficit d'exploitation 2021 en report à la section de fonctionnement du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en dépense soit un montant de 1.043.064,33 €,
- d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2021 du budget annexe DSP assainissement en report à la section d'exploitation du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en recette soit un montant de 205 483,99 €.

Rapport 4.15 : Budget annexe eau potable (AEP) 2022 - Affectation du résultat 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reporter la totalité du déficit d'exploitation 2021 en report à la section de fonctionnement du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en dépense soit un montant de 514.969,95 €,
- de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2021 du budget annexe DSP eau potable en report à la section d'exploitation du budget annexe eau potable (AEP) au compte 002 en recette soit un montant de 159 283,88 €.

Rapport 4.16 : Budget annexe GEMAPI 2022 - Affectation du résultat 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021 en report à la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI au compte 002 en recette soit un montant de +187.430,07 €.

Rapport 4.17 : Budget annexe SPANC 2022 - Affectation du résultat 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité du déficit d'exploitation 2021 en report à la section de fonctionnement du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPANC) au compte 002 en dépense soit un montant de 48 920,06 €.

Rapport 4.18 : Budget principal 2022 - Modification d'autorisation de programme(AP) et crédits de paiements (CP)

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de modifier les autorisations de programme, telles que présentées ;
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que présentés avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier;

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Montant global sur la période			49 351 080 €	8 296 340 €	9 520 980 €	8 619 260 €	6 922 000 €	6 152 000 €	9 840 500 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOIVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			9 262 000 €	1 233 510 €	1 338 490 €	1 150 000 €	690 000 €	790 000 €	4 060 000 €
01AP010121	0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	235 000 €	110 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
01AP010221	0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	3 557 000 €	706 330 €	525 670 €	450 000 €	325 000 €	325 000 €	1 225 000 €
01AP010321	0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	3 800 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	400 000 €	2 300 000 €
01AP010421	0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	1 670 000 €	217 180 €	487 820 €	375 000 €	40 000 €	40 000 €	510 000 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			16 542 680 €	2 256 223 €	2 596 957 €	5 345 000 €	3 950 000 €	1 185 000 €	1 209 500 €
01AP020521	0121010501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	12 472 680 €	1 317 576 €	1 615 604 €	4 575 000 €	3 490 000 €	725 000 €	749 500 €
01AP020621	0121010601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	1 644 000 €	412 647 €	601 353 €	390 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
01AP020721	0121010701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	2 426 000 €	526 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			7 796 000 €	2 282 975 €	1 310 765 €	552 260 €	0 €	1 850 000 €	1 800 000 €
01AP030821	0121010801	III-8.Renforcer l'accueil du jeune enfant	3 070 000 €	50 000 €	0 €	370 000 €	0 €	1 350 000 €	1 300 000 €
01AP030921	0121010901	III-9.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	0 €						

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
01AP031021	0121011001	III-10.Accompagner la parentalité	0 €						
01AP031121	0121011101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	0 €						
01AP031221	0121011201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	3 356 000 €	1 132 975 €	1 040 765 €	182 260 €	0 €	500 000 €	500 000 €
01AP031321	0121011301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	1 370 000 €	1 100 000 €	270 000 €				
IV- DEVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES PAR L'ACTION CULTURELLE			6 774 500 €	1 192 870 €	2 177 630 €	270 000 €	450 000 €	1 195 000 €	1 489 000 €
01AP041421	0121011401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	1 345 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	310 000 €	610 000 €	375 000 €
01AP041521	0121011501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	572 500 €	178 870 €	93 630 €	90 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
01AP041621	0121011601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	4 857 000 €	984 000 €	2 074 000 €	170 000 €	70 000 €	515 000 €	1 044 000 €
V- RESEAUX ET PARTENARIATS			4 380 000 €	660 000 €	772 000 €	652 000 €	1 182 000 €	482 000 €	632 000 €
01AP051721	0121011701	V-17.Réseaux et partenariats	4 380 000 €	660 000 €	772 000 €	652 000 €	1 182 000 €	482 000 €	632 000 €
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES			4 595 900 €	670 762 €	1 325 138 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €
01AP061821	0121011801	VI-18.Moyens communautaires	4 595 900 €	670 762 €	1 325 138 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €

Rapport 4.19 : Budget principal 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Fonctionnement DEPENSES				Fonctionnement RECETTES					
		BS 2022	Résultats du vote			BS 2022	Résultats du vote		
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 777,43	Adopté à l'unanimité	002	Résultat de fonctionnement reporté	8 115 402,45	Adopté à l'unanimité		
011	Charges à caractère général			013	Atténuation de charges				
012	Charges de personnel			70	Produits et ventes diverses				
014	Atténuation de produits			73	Impôts et taxes				
65	Autres charges de gestion courante			74	Dotations Subventions				
66	Charges financières			75	Autres produits de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles			77	Produits exceptionnels				
68	Provisions pour risques et charges								
042	Dotation aux amortissements								
023	Virement à la section d'investissement	7 984 625,02							
DEPENSES DE L'EXERCICE VOTE		8 115 402,45			RECETTES DE L'EXERCICE VOTE			8 115 402,45	
Investissement DEPENSES HORS OPERATION				Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)					
		BS 2022		Résultats du vote				BS 2022	Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté	1 938 713,16	Adopté à l'unanimité	001	Solde exécution invt reporté	163 529,35	Adopté à l'unanimité		
16	Emprunts, cautionnements	600 000,00		10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	-700 000,00			
	Opérations d'équipements	1 720 000,00		10	affectation du résultat 2020 (1068)	1 775 183,81			
				13	Subventions d'investissement	-1 000 000,00			
27	Autres immobilisations financières			16	Emprunts	-3 964 625,02			
020	Dépenses imprévues			040	Amortissements				
RAR21	Restes à réaliser 2021			021	Vir. de la section de fonctionnement	7 984 625,02			
				RAR21	Restes à réaliser 2021				
Total dépenses d'inv hors opérations		4 258 713,16			RECETTES DE L'EXERCICE			4 258 713,16	

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS			
N° opération	Dénomination	BS 2022	Résultats du vote
0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité		Adopté à l'unanimité
0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	110 000	
0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité		
0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	85 000	
0121010501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	35 000	
0121010601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	57 000	
0121010701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources		
0121010801	III-8.Renforcer l'accueil du jeune enfant	50 000	
0121010901	III-9.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse		
0121011001	III-10.Accompagner la parentalité		
0121011101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins		
0121011201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages		
0121011301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	650 000	
0121011401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	15 000	
0121011501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	45 000	
0121011601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	103 000	
0121011701	V-17.Réseaux et partenariats	570 000	
0121011801	VI-18.Moyens communautaires		
Total opérations d'investissement		1 720 000	
TOTAL Dépenses investissement		4 258 713	

Rapport 4.20 : Budget annexe assainissement (EU) 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le budget supplémentaire ci-dessous d'un montant de + 695 054 € au sein de la section d'exploitation et de 0 € au sein de la section d'investissement du budget annexe assainissement (EU).

Rapport 4.22 : Budget annexe GEMAPI 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 GEMAPI de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BA GEMAPI - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel		
014	Atténuation de produits	19 000,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante		
042	Opérations d'ordre entre section		
023	Virement à la section d'investissement	168 430,07	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		187 430,07	Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	187 430,07	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes		
RECETTES DE L'EXERCICE		187 430,07	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
RAR21	Restes à réaliser 2021		
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté	45 896,79	Adopté à l'unanimité
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	-46 316,86	Adopté à l'unanimité
13	Subventions	-135 000,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	-33 010,00	Adopté à l'unanimité
021	Vir. de la section de fonctionnement	168 430,07	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert		
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	Adopté à l'unanimité

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BA GEMAPI - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Investissement DEPENSES - VOTE PAR opérations			
N° opération	Dénomination	BS2022	Résultats du vote
Total opérations d'investissement		0	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		0	Adopté à l'unanimité

Rapport 4.23 : Budget annexe SPANC 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le budget supplémentaire ci-dessous d'un montant de + 48 920 € au sein de la section d'exploitation et de 10 146 € au sein de la section d'investissement du budget annexe SPANC.

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BA SPANC - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel		
65	Autres charges de gestion		
042	Dotations aux amortissements		
002	Déficit antérieur reporté	48 920,06	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		48 920,06	Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Redevances	48 920,06	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		48 920,06	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
20	Immobilisations incorporelles		
23	Immobilisations corporelles		
020	Dépenses imprévues	10 145,88	Adopté à l'unanimité
RAR21	Restes à réaliser 2021		
DEPENSES DE L'EXERCICE		10 145,88	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	excédent reporté	10 145,88	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements		
RECETTES DE L'EXERCICE		10 145,88	Adopté à l'unanimité

Rapport 4.24 : Budget annexe PAE E. Carles 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PAE E.CARLES de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

**BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Section de fonctionnement

		St Pargoire
Dépenses		PAE E.Carles
011	Charges à caractère général	
65	Reprise de solde au BP	
042	Variation en cours produc. Biens	507 812,72 €
66	Intérêts des emprunts	
Total		507 812,72
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		St Pargoire
Recettes		PAE E.Carles
042	Variation de stocks	
70	Ventes terrains aménagés	
74	Subventions	507 812,72 €
Total		507 812,72 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

**BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Section d'investissement

		St Pargoire
Dépenses		PAE E.Carles
001	Solde d'exécution inv.reporté	507 812,72 €
040	Stock (33.. Ou 3555)	
16	Rbt emprunts	
Total		507 812,72 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		St Pargoire
Recettes		PAE E.Carles
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	507 812,72 €
16	Emprunts	
Total		507 812,72 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

Rapport 4.25 : Budget annexe PAE La Croix 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PAE LA CROIX de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

**BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Section de fonctionnement

		Gignac
Dépenses		ZAC La Croix
011	Charges à caractère général	
65	Reprise de solde au BP	
042	Variation en cours produc. Biens	9 781 685,61 €
66	Intérêts des emprunts	
Total		9 781 685,61
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		Gignac
Recettes		ZAC La Croix
042	Variation de stocks	
70	Ventes terrains aménagés	
74	Subventions	9 781 685,61 €
Total		9 781 685,61 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

**BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Section d'investissement

		Gignac
Dépenses		ZAC La Croix
001	Solde d'exécution inv.reporté	9 781 685,61 €
040	Stock (33.. Ou 3555)	
16	Rbt emprunts	
Total		9 781 685,61 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		Gignac
Recettes		ZAC La Croix
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	9 781 685,61 €
16	Emprunts	
Total		9 781 685,61 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

Rapport 4.26 : Budget annexe PAE La Garrigue 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PAE LA GARRIGUE de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

**BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Section de fonctionnement

		St André de Sangonis
Dépenses		PAE la Garrigue
011	Charges à caractère général	
65	Reprise de solde au BP	
042	Variation en cours produc. Biens	868 341,72 €
66	Intérêts des emprunts	
Total		868 341,72
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		St André de Sangonis
Recettes		PAE la Garrigue
042	Variation de stocks	
70	Ventes terrains aménagés	
74	Subventions	868 341,72 €
Total		868 341,72 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

**BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Section d'investissement

		St André de Sangonis
Dépenses		PAE la Garrigue
001	Solde d'exécution inv.reporté	868 341,72 €
040	Stock (33.. Ou 3555)	
16	Rbt emprunts	
Total		868 341,72 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		St André de Sangonis
Recettes		PAE la Garrigue
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	868 341,72 €
16	Emprunts	
Total		868 341,72 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

Rapport 4.27 : Budget annexe PAE La Tour 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PAE LA TOUR de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement		
		Montarnaud
	Dépenses	PAE la Tour
011	Charges à caractère général	
65	Reprise de solde au BP	548 923,82 €
042	Variation en cours produc. Biens	
66	Intérêts des emprunts	
	Total	548 923,82
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Montarnaud
	Recettes	PAE la Tour
042	Variation de stocks	548 923,82 €
70	Ventes terrains aménagés	
74	Subventions	
	Total	548 923,82 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT		
Section d'investissement		
		Montarnaud
	Dépenses	PAE la Tour
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	548 923,82 €
16	Rbt emprunts	
	Total	548 923,82 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Montarnaud
	Recettes	PAE la Tour
001	Solde d'exécution inv.reporté	548 923,82 €
040	Stock (33.. Ou 3555)	
16	Emprunts	
	Total	548 923,82 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Rapport 4.28 : Budget annexe PAE Les Treilles 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PAE LES TREILLES de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement		
		Aniane
	Dépenses	PAE les Treilles
011	Charges à caractère général	
65	Reprise de solde au BP	
042	Variation en cours produc. Biens	528 128,52 €
66	Intérêts des emprunts	
	Total	528 128,52
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Aniane
	Recettes	PAE les Treilles
042	Variation de stocks	
70	Ventes terrains aménagés	
74	Subventions	528 128,52 €
	Total	528 128,52 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

BA PAE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT		
Section d'investissement		
		Aniane
	Dépenses	PAE les Treilles
001	Solde d'exécution inv.reporté	528 128,58 €
040	Stock (33.. Ou 3555)	
16	Rbt emprunts	
	Total	528 128,58 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Aniane
	Recettes	PAE les Treilles
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	528 128,52 €
16	Emprunts	
	Total	528 128,52 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Rapport 4.29 : Budget annexe PAE Trois fontaines 2022 - Vote du budget supplémentaire 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PAE Trois Fontaines de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous et présenté chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement

		Le Pouget
Dépenses		PAE Trois Fontaines (extension)
011	Charges à caractère général	
65	Reprise de solde au BP	
042	Variation en cours produc. Biens	237 405,21 €
66	Intérêts des emprunts	
Total		237 405,21
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		Le Pouget
Recettes		PAE Trois Fontaines (extension)
042	Variation de stocks	
70	Ventes terrains aménagés	
74	Subventions	237 405,21 €
Total		237 405,21 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

Section d'investissement

		Le Pouget
Dépenses		PAE Trois Fontaines (extension)
001	Solde d'exécution inv.reporté	237 405,21 €
040	Stock (33.. Ou 3555)	
16	Rbt emprunts	
Total		237 405,21 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

		Le Pouget
Recettes		PAE Trois Fontaines (extension)
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	237 405,21 €
16	Emprunts	
Total		237 405,21 €
Résultats du vote		Adopté à l'unanimité

Environnement

Rapport 6.1 : Demande de subvention : dévoiement du réseau d'assainissement et création d'un poste de refoulement avec le renouvellement du réseau d'eau potable - Commune d'ARBORAS

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le projet de dévoiement du réseau d'assainissement et de création d'un poste de refoulement à Arboras évalué 115 000 euros HT,
- de valider le renouvellement du réseau d'eau potable à Arboras évalué 43 700 euros HT,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels,
- d'autoriser le Président à solliciter tous financeurs afin d'obtenir des subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement

 Plan de financement prévisionnel Renouvellement des réseaux d'eaux usées- rue du Moulin à huile à ARBORAS					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	15 000 €	13%	AERMC	57 500 €	50%
Travaux	100 000 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	34 500 €	30%
			PART FINANCEURS	92 000 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	23 000 €	20%
TOTAL HT	115 000,00 €	100%	TOTAL HT	115 000,00 €	100%

 Plan de financement prévisionnel Renouvellement des réseaux d'eau potable- rue du Moulin à huile - ARBORAS					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	5 700 €	13%	AERMC	21 850 €	50%
Travaux	38 000 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	13 110 €	30%
			PART FINANCEURS	34 960 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	8 740 €	20%
TOTAL HT	43 700,00 €	100%	TOTAL HT	43 700,00 €	100%

Rapport 6.2 : Demande de subvention : Renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable - Rues des Prés de la Ville et Dupin à Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le projet de renouvellement du réseau d'assainissement pour un montant évalué à 211 186.76 euros HT,
- de valider le projet de renouvellement du réseau d'eau potable pour un montant évalué à 111 189.75 euros HT,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels,
- d'autoriser le Président à solliciter tous financeurs afin d'obtenir des subventions, dans la limite des 80 % de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement.

 Plan de financement prévisionnel
Renouvellement des réseaux d'eaux usées- rue des Prés de la ville et rue Dupin Aniane

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	27 546 €	13%	AERMC	105 593 €	50%
Travaux	183 640,66 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	63 356 €	30%
			PART FINANCEURS	168 949 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	42 237 €	20%
TOTAL HT	211 186,76 €	100%	TOTAL HT	211 186,76 €	100%

 Plan de financement prévisionnel
Renouvellement des réseaux d'eau potable- rue des Prés de la ville et rue Dupin Aniane

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	14 503 €	13%	AERMC	55 595 €	50%
Travaux	96 686,74 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	33 357 €	30%
			PART FINANCEURS	88 952 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	22 238 €	20%
TOTAL HT	111 189,75 €	100%	TOTAL HT	111 189,75 €	100%

Rapport 6.3 : Demande de subvention : renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Rue des Arnauds à Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le projet de renouvellement du réseau d'assainissement pour un montant évalué à 136 334.73 euros HT,
- de valider le projet de renouvellement du réseau d'eau potable pour un montant évalué à 152 074.56 euros HT,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels,
- d'autoriser le Président à solliciter tous financeurs pour obtenir des subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement.

Renouvellement des réseaux d'eau potable- rue des Anauds commune d'Aniane

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	19 836 €	13%	AERMC	76 037 €	50%
Travaux	132 238,75 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	45 622 €	30%
			PART FINANCEURS	121 660 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	30 415 €	20%
TOTAL HT	152 074,56 €	100%	TOTAL HT	152 074,56 €	100%

Renouvellement des réseaux d'eaux usées- rue des Arnauds commune d'Aniane

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	17 783 €	13%	AERMC	68 167 €	50%
Travaux	118 551,94 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	40 900 €	30%
			PART FINANCEURS	109 068 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	27 267 €	20%
TOTAL HT	136 334,73 €	100%	TOTAL HT	136 334,73 €	100%

Rapport 6.4 : Marché relatif au transport et traitement des boues des stations d'épuration - Autorisation de signature du Marché.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre relatif au transport et au traitement des boues des stations d'épuration du territoire de la Vallée de l'Hérault pour un montant maximum de 1 000 000 € HT sur la durée totale du marché,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché.

Habitat/Foncier

Rapport 10.1 : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la Communauté de communes - Politique foncières année 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du bilan et du tableau des transactions immobilières effectuées au cours de l'année 2021,
- d'annexer le bilan décrit au compte administratif du budget principal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des ZAE La Tour et ZAC La Croix.

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN 2021

Acquisitions liées aux compétences de la CCVH

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2021.

Commune	Surface totale en m ²	Compétence	Budget	Modalités d'acquisition	Opération	Délibération (date)	Référence (s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
AUMELAS	229	Assainissement	Assainissement	Amiable	STEP D'Aumelas	Délégation Président	F 861	Foncier nu	24/02/2021	3 592.20 (converti en obligation de réaliser un mur de soutènement)
LE POUGET	2760	Eau	Eau	Amiable	Captage du Pouget	Délégation Président	AK4	Ripisylve	01/09/2021	1600
SAINT-GUILHEM	200	Tourisme	OTI	Amiable	Relocalisation de l'OTI	26/05/2021	AB379	Maison de village	29/09/2021	273 000
TOTAL GENERAL										278 192.2 €

Commune	Surface totale en m ²	Compétence	Budget	Modalités de cession	Opération	Délibération (date)	Référence cadastrale	N° lot	Surface construite en m ²	Date de l'acte de vente	Prix HT en €
GIGNAC	899	Développement économique	ZAC La Croix	Cession amiable	ZAC La Croix	24/02/2020	AV 79	32	0	09/02/2021	123 750

Commune	Surface totale en m ²	Compétence	Budget	Modalités de cession	Opération	Délibération (date)	Référence cadastrale	N° lot	Surface construite en m ²	Date de l'acte de vente	Prix HT en €
MONTARNAUD	3073	Développement économique	PAE La Tour	Cession amiable	PAE La Tour	28/09/2020	BO173	6	0	06/05/2021	230 475
MONTARNAUD	1045	Développement économique	PAE La Tour	Cession amiable	PAE La Tour	11/06/2018	BO171	4	0	21/07/2021	78 375
MONTARNAUD	1297	Développement économique	PAE La Tour	Cession amiable	PAE La Tour	16/12/2019	BO172	5	0	09/08/2021	97 275
TOTAL GENERAL											529 875 €

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2021.

Rapport 10.2 : Parc d'activités économiques (PAE) "Les Treilles" à Aniane - Cession de la parcelle BC633 (Lot 20) à l'entreprise Salles Frères

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la cession de la parcelle BC633 Aniane, constituant le lot 20 du PAE des Treilles, d'une superficie de 1670m² pour un montant total de 133 600 € (hors frais) à l'entreprise SALLES FRERES,

-d'autoriser la mise en place de modalités de paiement adaptées pour l'entreprise consistant en un versement du prix échelonné en 3 annuités (45 533 Euros/an),

En contrepartie, l'acte intégrera une hypothèque légale au bénéfice de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 10.3 : Création d'une résidence sociale de 28 logements à Montarnaud - Octroi d'une subvention d'équilibre à Hérault Logement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi à HERAULT LOGEMENT d'une subvention d'équilibre d'un montant de 80 000 € pour la construction de 28 logements locatifs aidés sur le lot n°8 de la ZAC du Pradas à Montarnaud.

Plan prévisionnel financier	
Prix de revient prévisionnel TTC: 3 514 716 €	
Subvention Etat aide à la pierre	123 200 €
Subvention Conseil départemental	610 218 €
Subvention Région	96 000 €
Subvention d'équilibre CCVH	80 000 €
Autofinancement	579 928 €
Prêt CDC	2 025 369 €

Tourisme

Rapport 18.1 : Taxe de séjour - Mise à jour de la délibération n°2802 du 21 février 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'abroger et remplacer la délibération du conseil communautaire n°2802 du 21 février 2022,

- d'assujettir à la taxe de séjour au réel tous les hébergements proposant des nuitées marchandes (natures d'hébergements listées à l'article R.2333-44 du CGCT),

- de percevoir la taxe de séjour du 01er janvier au 31 décembre,

- de continuer à établir, conformément à la délibération n°2802 en date du 21 février 2022 les périodes de reversement présentées,

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour sans augmentation par rapport à 2021 conformément au tableau ci-annexé,

- de préciser qu'à ces tarifs s'ajoutera la taxe additionnelle de 10 % instituée par le département de l'Hérault,

- d'appliquer le taux de 2.5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements non classés ou en cours de classement,
- de fixer à 7 € par personne le montant des nuitées en dessous duquel la taxe n'est pas due,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier, en ce, compris la notification de la présente délibération aux services préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques.

Le relevé du Conseil communautaire du 20 juin 2022 comporte 15 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 21 juin 2022 et le 21 août 2022.

Le Président



Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.